

DÉBAT PUBLIC AVEC LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DE TOULOUSE

QUELLE POLITIQUE POUR LA LANGUE ET LA CULTURE

OCCITANES A TOULOUSE ?

Jour : 24 février 2014

Heure : 18h

Lieu : Salle du Sénéchal (17 rue Rémusat, Toulouse)

Organisé par Convergència Occitana

Jean-François Laffont, Président de Convergència Occitana, a le plaisir de vous convier au débat public avec les candidats aux élections municipales de Toulouse.



Le lundi 24 février 2014 à 18h, Salle Sénéchal, 17 rue Rémusat, Toulouse.

Merci de confirmer à l'adresse acuelh@ostaldoccitania.net ou **0561221331**

Les candidats qui seront présents :

Pierre Cohen

Jean-Christophe Sellin

Antoine Maurice

Christine De Veyrac

Jean-Luc Moudenc

Le débat, organisé par Convergència Occitana, traitera sur les propositions des candidats autour du développement de la langue et de la culture occitanes à Toulouse.

Qu'est-ce qu'est Convergència Occitana et l'Ostal d'Occitània ?

Convergència Occitana est la fédération des associations occitanistes de la région Midi-Pyrénées, pôle de référence de l'identité et de la culture occitanes et garante de la maintenance de la langue du territoire. L'association Convergència Occitana a été officiellement créée le 25 novembre 1998 à l'initiative de 40 associations « fondatrices » et signataires de la charte de Convergència « afin de déterminer et d'impulser une véritable politique occitane pour Toulouse et, depuis Toulouse, pour l'Occitanie ». Cette fédération d'associations compte actuellement 85 membres. Elle est dirigée par le bureau, émanation du Conseil d'Administration, présidé depuis 2001 par M^e Jean-François Laffont.

Convergència Occitana est aussi le gestionnaire du centre culturel toulousain *Ostal d'Occitània* (Maison de l'Occitanie), 11 rue Malcousinat, à Toulouse. L'*Ostal* est le siège social des 85 associations membres de Convergència Occitana. Il est aussi une vitrine remarquable pour la Mairie de Toulouse et pour l'occitan : de la présentation d'expositions en passant par des conférences, des soirées thématiques ou des concerts, Convergència et ses associations organisent une programmation riche et variée tout au long de l'année ainsi que des cours d'occitan, des ateliers d'histoire, de littérature, de chants, de musiques.

L'Ostal d'Occitània est aussi ouvert aux toulousains et au public tout au long de l'année. Situé dans un ancien Hôtel capitulaire des XVe et XVIe siècle, il est ouvert aux visites touristiques, scolaires et aux amateurs de patrimoine. Tout visiteur peut-y trouver des informations sur l'activité culturelle occitane et prendre contact avec les différentes associations.

L'occitan aujourd'hui : l'enjeu légal

- La France a signé la Déclaration universelle des droits de l'Homme. ONU - 10 décembre 1948.
- La France a signé la Déclaration universelle de 2001 de l'UNESCO sur la diversité culturelle.
- La France a ratifié la Convention de 2003 de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.
- La France a ratifié la Convention de 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ce texte entré en vigueur le 18 mars 2007 affirme que la diversité culturelle doit être considérée comme un « **patrimoine commun de l'humanité** » et sa « **défense comme un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine** ». Elle stipule dans son article 11 qu'« **il appartient à chaque État partie de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire** ».
- La France, dans sa révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, a introduit les langues régionales

dans la Constitution Française. Il s'agit de l'Article 75-1, qui affirme que « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. ».

- En 2013, la France a approuvé la *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République*. Dans son article 27-bis, l'État reconnaît l'enseignement bilingue pour les langues dites régionales.
- **Le 28 janvier 2014 l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi constitutionnelle visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.**

À Toulouse et dans les régions concernées :

- Entre 2011 et 2013, les Conseils Régionaux de Midi-Pyrénées, Limousin, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Auvergne, et Poitou-Charentes ont adopté la *CHARTRE DE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE et TRANSFRONTALIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE OCCITANE OU LANGUE D'OC*.
- En 2012, à la suite des “assises de la culture occitane”, la Mairie de Toulouse a voté la Charte Municipale pour la langue et la culture occitanes, qui engage la commune à adopter une vraie

L'occitan aujourd'hui : l'enjeu sociolinguistique

La langue occitane est classée par l'UNESCO parmi les langues “en danger sérieux d'extinction”; cela doit appeler **une politique volontariste de sauvegarde et de développement de la part des différentes collectivités territoriales concernées et de l'État.**

La France a ratifié le 18 décembre 2006 la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Cette convention prévoit dans son article 11 qu'« il appartient à chaque État partie de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire ».

Quels qu'aient été les aléas de l'histoire, **la langue occitane a exprimé au cours de ses mille ans d'existence, par sa littérature notamment, une culture ouverte porteuse de valeurs universelles.**

L'usage et la transmission sociale ont certes reculé, mais la langue sert aujourd'hui à de nombreuses expressions culturelles. Elle connaît un intérêt tout à fait neuf.

Les enjeux de sa transmission sont maintenant mieux cernés : les bienfaits du plurilinguisme, l'apport à la tolérance et à sa forme moderne, la laïcité, sa participation à la cohésion sociale, son potentiel d'enrichissement de la création en France, la source de création d'emplois qu'elle représente, sa contribution à l'image et au dynamisme de notre ville et de notre région, sont autant d'atouts qu'il convient d'exploiter.

La Région Midi-Pyrénées a élaboré une **enquête sociolinguistique sur les usages et représentations de l'occitan en Midi-Pyrénées. Les principaux enseignements de l'enquête :**

- 1 Midi-Pyrénéen sur 2 déclare parler ou avoir des notions d'Occitan.
- L'usage tend pourtant à s'affaiblir :
 - 2/3 des Midi-Pyrénéens occitanophones s'accordent à dire qu'ils utilisent de moins en moins souvent cette langue.
 - 12% seulement déclarent le parler sans difficulté ou suffisamment pour tenir une conversation.
- Pour autant, il existe une volonté de maintenir l'usage de la langue :
 - 3/4 des sondés trouvent intéressant de préserver l'occitan.
 - 57% se disent tout à fait ou plutôt attachés à la langue occitane.
 - pour les 3/4, la pratique et l'apprentissage de l'occitan est davantage signe d'ouverture que de repli (15%).
- On passe d'ailleurs d'une transmission familiale à une transmission institutionnelle :
 - 71% des occitanophones ont appris l'occitan au sein de leur famille.
 - Ils ne sont qu'1/4 à l'avoir transmis à leurs enfants.
 - Mais il existe aujourd'hui un très bon accueil pour le développement de l'enseignement de l'occitan dans les établissements scolaires : 3 /4 des personnes interrogées sont intéressées.
 - 1 parent sur 5, d'enfant de moins de 18 ans, déclare que son enfant suit ou a suivi des cours d'occitan.

Dans ce contexte, les collectivités publiques, **notamment le Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole**, ont un rôle important à jouer. D'autant plus si on prend en compte le fait que **4 Midi-Pyrénéens sur 5 souhaitent que les pouvoirs publics interviennent autant voire davantage en faveur de l'occitan, notamment pour développer l'enseignement dans les écoles, collèges et lycées.**

Lundi 24 février nous aurons le privilège de connaître les engagements de chaque candidat aux élections de Toulouse pour ce qui concerne la langue et la culture historiques de Toulouse, c'est-à-dire, l'occitan.